

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 03839

Numéro SIREN : 383 628 328

Nom ou dénomination : A2E-SADEL

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2023 sous le numéro de dépôt A2023/015422

A2E-SADEL
Société par actions simplifiée au capital de 70 000 euros
Siège social : 265 Rue Antoine de Saint Exupéry
69140 RILLIEUX LA PAPE
383 628 328 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 21 MARS 2023
--

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt et un mars,
A quatorze heures,
Au siège social,

La société GROUPE A2E-SADEL-MSE, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 265 Rue Antoine de Saint Exupéry, 69140 RILLIEUX LA PAPE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 749 935 094 RCS LYON, représentée par sa Présidente, Madame Valérie LOPEZ,

Associée unique et Présidente de la société A2E-SADEL,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société GROUPE A2E-SADEL-MSE, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2022.

Il a pris acte qu'il est dispensé d'établir un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

La Présidente indique que la Société prend en compte et se préoccupe des enjeux sociaux, environnementaux et économiques dans le cadre de l'exercice de ses activités.

Elle déploie particulièrement ses meilleurs efforts à l'effet de mettre en œuvre une stratégie de développement durable, afin de réduire son impact environnemental et social, direct et indirect, notamment en limitant ses consommations énergétiques, la quantité de déchets produits et en améliorant leur recyclage.

La Société GROUPE A2E-SADEL-MSE, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

VL

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2022, et quitus aux dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

[...]

DEUXIEME DÉCISION

[...]

TROISIEME DÉCISION

[...]

QUATRIEME DÉCISION

Les mandats de Monsieur Hervé MEGARD, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Dominique BOBILLON, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'associée unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la Société GROUPE A2E-SADEL-MSE
Mme Valérie LOPEZ

